

## Enquête pratiques culturales

DECEMBRE 2020 - n°15

### PRAIRIES PERMANENTES PRODUCTIVES 2016-2017

édition 09/12/2020

# Un peu moins de fertilisants et des conditions printanières un peu plus favorables qu'en 2010-2011

Les prairies permanentes productives (\*), environ 420 000 ha dans la région Pays de la Loire en 2017 soit 20 % de la SAU déclarée par les agriculteurs, se caractérisent avant tout par leur diversité floristique, une productivité plus faible que celle des prairies temporaires et une mobilisation limitée d'intrants. Le choix des itinéraires techniques mis en oeuvre par les éleveurs résulte d'un ensemble de considérations, à la fois agronomiques, zootechniques et météorologiques.

Tableau 1 : données générales et contexte

	Pays de la Loire		France
	2011	2017	2017
<b>Nombre de parcelles enquêtées</b>	246	139	2 137
<b>Surfaces irriguées (%)</b>	0	0	~ 0
<b>Récolte</b>			
<b>Rendement total en tonnes de MS/ha</b>	<b>4,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,5</b>
dont fauche	1,3	1,5	1,6
dont pâturage	3,1	3,2	2,9
Surfaces avec fauche exclusive (%)	13	15	13
Surfaces avec pâturage exclusif (%)	59	55	52
Surfaces avec fauche et pâturage (%)	28	30	35

L'évolution des pratiques culturales appliquées à la culture des prairies permanentes productives (PPP) met en évidence pour la région les principaux points suivants :

**Près de 60 % des PPP enquêtées sont qualifiées de prairies naturelles** soit une situation sensiblement inférieure à ce qui était observé en 2011 (plus des trois quarts des surfaces alors). Le complément (40 %) a pour origine d'anciennes prairies temporaires (de six ans ou plus) ayant évolué en prairies permanentes. Un quart seulement de ces prairies affiche une présence de légumineuses d'au moins 20 % lors de l'été 2017 (et parallèlement 40 % des prairies temporaires). Moins de 15 % des surfaces en PPP ont fait l'objet de resemis (sans retournement du sol).

Les prairies dans leur ensemble font peu l'objet d'irrigation. C'est encore plus évident pour les prairies permanentes dont le potentiel de rendement, souvent limité, motive peu le recours à cette pratique (*tableau 1*).

La météorologie 2016-2017, pourtant chaotique et finalement assez sèche, s'est révélée un peu plus favorable à la **production prairiale** qu'en 2011 grâce à un premier semestre plus pluvieux. Avec un total annuel d'environ 4,7 tonnes de matière sèche par hectare en moyenne pour les PPP régionales (*tableau 1*), le rendement 2017 se situe en-deçà de la valeur moyenne quinquennale 2012-2016 (5,8 tonnes de MS/ha selon la statistique agricole annuelle) et se révèle un peu supérieur à la valeur 2011.

Les PPP ont rarement été ensilées, enrubannées ou récoltées pour l'affouragement en vert. Elles sont avant tout destinées au pâturage et dans une moindre mesure à la réalisation de foin-regain. Près de 85 % des surfaces en prairies permanentes sont pâturées à un moment ou à un autre de l'année (de façon exclusive ou en alternance avec de la fauche). Le pâturage tournant est pratiqué sur 30 % des surfaces (et parallèlement sur près de 50 % des prairies temporaires). En 2017, la première récolte a été réalisée sous forme de pâturage pour près des trois quarts des surfaces et sous forme de foin pour un peu plus de 20 %. Les autres modalités de récolte représentent le complément avec moins de 5 % des premières exploitations. A l'échelle de la campagne 2016-2017, près de trois récoltes (fauches ou pâturages) ont été réalisées en moyenne pour cette catégorie de prairies.

(\* les prairies permanentes productives enquêtées correspondent à des prairies de 6 ans ou plus, naturelles ou anciennement semées, tirées des fichiers de la PAC. Les prairies jugées peu productives (parcours, landes, alpages ...) sont donc exclues de l'échantillon.

(\*\*) les surfaces en PPP recevant une fertilisation organique sont faibles (15 % de la sole). Les valeurs moyennes affichées sont à considérer avec précaution dans la mesure où elles reposent sur un nombre limité de parcelles enquêtées. Par ailleurs, pour des raisons d'éloignement, de potentialités agronomiques ..., l'agriculteur fait parfois le choix d'utiliser ses ressources organiques sur une fraction restreinte de ses prairies plutôt que sur l'ensemble des surfaces.

Tableau 2 : fertilisation

	Pays de la Loire		France
	2011	2017	2017
<b>Surfaces (%) recevant au moins un apport</b>			
d'azote minéral	50	40	36
de phosphore minéral	17	9	17
de potassium minéral	17	10	17
de soufre minéral	7	6	9
de fumure organique	14	15	30
<b>Dose moyenne azote minéral (kg Nmin/ha)</b>			
<b>Toutes situations (fertilisées ou non)</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
Sans fumure organique	29	20	20
Si fumure organique (**)	43	34	20
<b>Parcelles fertilisées</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>55</b>
Sans fumure organique	60	53	57
Si fumure organique (**)	66	72	50
<b>Fractionnement de la fertilisation azotée minérale (en % des surfaces)</b>			
Pas d'apport	50	60	64
1 apport	36	26	27
2 apports	14	12	7
3 apports ou plus	1	2	2

Fertilisation azotée totale (Nmin + Norga) en unités N/ha			
Toutes situations (fertilisées ou non)	41	34	46
Parcelles fertilisées uniquement	74	72	85
Fertilisation minérale moyenne (autres éléments) en unités/ha			
Phosphore - P2O5	5	2	5
Potassium - K2O	8	3	6
Soufre - SO3	3	2	3

Tableau 3 : protection phytosanitaire

	Pays de la Loire		France
	2011	2017	2017
<b>Surfaces (%) recevant au moins un traitement herbicide :</b>	9	< 1	< 3
<b>Indicateur de fréquence de traitement (IFT***) : valeur moyenne</b>			
<b>Total (y compris traitement de semences)</b>	~ 0,05	< 0,01	< 0,01
dont herbicides	~ 0,05	< 0,01	< 0,01

(\*\*\*) L'indicateur IFT comptabilise le nombre de doses homologuées de produits phytosanitaires appliquées à une culture pendant une campagne donnée.

Assez peu de surfaces en PPP (env. 15 %) ont reçu une **fertilisation organique** dans la région (restitutions au pâturage non considérées), à l'image de l'année 2011 d'ailleurs (tableau 2). La fertilisation azotée minérale, majoritairement apportée en une seule fois, est plus fréquemment utilisée mais n'est pas généralisée (40 % des surfaces en 2017 contre 50 % les années précédentes). A l'image des années précédentes, les PPP fertilisées en azote reçoivent en moyenne une petite soixantaine d'unités sous forme minérale et 70-75 unités d'azote au total. Toutes situations confondues (fertilisées ou non), **la moindre fréquence de fertilisation azotée minérale** génère une fertilisation moyenne en retrait par rapport à 2011. Finalement en 2017, plus de la moitié des surfaces en PPP (53 %) et seulement 16 % des prairies temporaires ont été cultivées sans aucun apport de fertilisation azotée (qu'elle soit organique ou minérale).

A l'image de l'échelon national et de plusieurs cultures régionales, **le recul de la fertilisation phospho-potassique minérale (PK) sur prairies se confirme**. Ainsi, la fréquence d'apport d'une fertilisation PK minérale chute à environ 10 % des surfaces régionales alors qu'elle était de l'ordre d'un bon tiers des surfaces en 2001 et de 17 % en 2011. Moins de 8 % des PPP ont reçu un apport d'amendement minéral basique (chaux, carbonates ...) lors de la campagne 2016-2017.

A l'exception des récoltes mécaniques, **les prairies s'avèrent assez économes en passages d'engins**, en particulier si le pâturage est privilégié. Les interventions se limitent alors aux épandages de fertilisation (minérale et/ou organique, tableau 2) et à quelques opérations d'entretien (essentiellement des fauches ou des broyages de refus).

**Les prairies permanentes font très peu l'objet d'applications phytosanitaires** (tableau 3). Il s'agit alors d'interventions herbicides, parfois réalisées de façon localisée (contre les rumex et les chardons ou sous les clôtures par exemple). Ces interventions génèrent une valeur moyenne d'IFT (indicateur de fréquence de traitement) quasi nulle.

## Agro-météorologie de la campagne 2016-2017

Le second semestre 2016 se révèle sec et bien ensoleillé. Cette tonalité météorologique se poursuit au cours du premier trimestre 2017 mais la douceur des températures et quelques pluies favorisent une bonne pousse de l'herbe pour une fin d'hiver. La très bonne portance des sols facilite la mise à l'herbe des animaux et le déprimage des prairies.

À partir de la mi-avril, la pousse de l'herbe commence à ralentir : le vent d'est assèche les sols dont la réserve hydrique est faible et les températures nocturnes et matinales sont fraîches. La pluie revient début mai, de façon inégale sur le territoire régional, la pousse de l'herbe est relancée mais de façon hétérogène. À partir du 20 mai, le temps sec et chaud favorise le début de la récolte des foin. Faute de pluie, la croissance de l'herbe diminue rapidement ; l'épisode de températures caniculaires de la troisième semaine du mois de juin entraîne un dessèchement rapide des prairies et un arrêt brutal de la pousse de l'herbe. La production régionale d'herbe est finalement inférieure celle d'un printemps normal. En revanche, les conditions de récolte se sont donc révélées très favorables à la réalisation de stocks fourragers de qualité. Par la suite, les conditions estivales contrastées, insuffisamment pluvieuses, s'avèrent limitantes, en particulier dans la partie sud de la région alors que les départements de la Mayenne et de la Sarthe s'en sortent mieux.

## Aspects méthodologiques

Les données présentées dans cette étude sont issues des enquêtes «pratiques culturales en grandes cultures et prairies », réalisées par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère en charge de l'Agriculture (MAA). Ces enquêtes permettent de connaître de façon détaillée les itinéraires techniques appliqués dans les régions françaises pour les principales cultures. La liste des cultures enquêtées s'est étoffée avec le temps. Ainsi, pour la campagne 2016-2017, ont été enquêtés dans la région Pays de la Loire : des céréales à paille (blés tendre et dur, orge, triticale), des oléagineux (colza, tournesol, soja, lin), des protéagineux (pois et féverole), le maïs (grain et fourrage), les prairies (temporaires et permanentes) ainsi que des mélanges (de type céréalier ou fourrager). Parce que peu présentes au sein d'un territoire, certaines cultures n'ont parfois été enquêtées que dans un nombre restreint de départements. Les informations «pratiques culturales» recueillies dans la région pour la campagne 2016-2017 sont issues de 1 795 parcelles (dont 139 de prairies permanentes productives). Les règles de diffusion retenues peuvent conduire à ne pas diffuser des données si elles proviennent de moins de 30 parcelles. Assez fréquemment, les résultats obtenus par le croisement de plusieurs variables ainsi que les résultats générés à l'échelle départementale ne remplissent pas cette condition.

## Pour en savoir plus

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/.../chiffres-et-analyses/pratiques-agricoles>  
<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Pratiques-culturales>

## Agreste Pays de la Loire

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Service régional de l'information statistique et économique  
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2  
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79  
Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr  
Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Yvan Lobjoit  
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry  
Rédacteur en chef par interim : Olivier Jean  
Rédaction : Bernard Robert  
Composition : Bénédicte Guy  
ISSN 2725-7142 - Dépôt légal : à parution  
© Agreste 2020

